



Département du
COMMUNE DE MARLY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 11 décembre 2025

Date de convocation

05 DECEMBRE 2025

Date d'affichage

05 DECEMBRE 2025

**Nombre de
Conseillers**

En exercice.....**33**

Présents.....**26**

Votants.....**33**

N° DEL-25-84

Objet

**Convention relative
à la délégation de
maîtrise d'ouvrage à
la Ville de Marly**

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de Monsieur le Maire, M. Jean-Noël VERFAILLIE.

Étaient Présents :

Jean-Noël VERFAILLIE, Maire – Céline PLATEEL-THUIN, 1^{ère} adjointe – Serge MOREAU, Yves FLOQUET, Patrick LEMAIRE, Thomas JORIEUX, Alice DUPONT-DONNET, adjoints – Jean-Yves NAVA, Joël BOUTE, Jeanne-Marie BINOT, Joël QUENTIN, Nathalie KOSOLOSKY, Frédérique VISTE, Florence LEKEUX, Hélène MARTIN, Christian HANQUET, Aurore FARENEAU-FOURNIER, Priscilla DZIEMBOWSKI, Jean-Claude VILLAIN, Estelle BOUTE, Bruno LECLERCQ, conseillers municipaux délégués – Marie-Thérèse HOUREZ, Christian CHATELAIN, Virginie MELKI, Karim BERBACHE, Elisabeth VAN ACKER, conseillers municipaux.

Étaient Absents excusés :

Assia LAZREG, adjointe au Maire, avait donné procuration à Jean-Noël VERFAILLIE, Maire.

Isabelle DUPONT, adjointe au Maire, avait donné procuration à Yves FLOQUET, adjoint au Maire.

Laurence MOREL, adjointe au Maire, avait donné procuration à Florence LEKEUX, conseillère municipale déléguée.

Mathilde BARBIEUX, conseillère municipale déléguée, avait donné procuration à Alice DUPONT-DONNET, adjointe au Maire.

Serge LEKADIR, conseiller municipal, avait donné procuration à Karim BERBACHE, conseiller municipal.

Valérie CAPELLE, conseillère municipale, avait donné procuration à Christian CHATELAIN, conseiller municipal.

Maria CORDONNIER, conseillère municipale, avait donné procuration à Thomas JORIEUX, adjoint au Maire.

Secrétaire de séance : Joël QUENTIN

COMMUNE DE MARLY (59)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 11 décembre 2025

Rapport :

La ville de MARLY va réaliser des travaux de requalifications complètes de la RD 73 dans la continuité de la route de Préseau initiée en 2024.

Ces travaux vont s'opérer sur la rue Jean Jaurès, à partir du carrefour de Romainville, pour se poursuivre afin de faire la jonction au rond-point du boulevard Fabien Thiémé.

Ces travaux ont pour but de revoir le profil de voirie, de sécuriser cet axe en y implantant des plateaux ralentisseurs, de mettre les trottoirs aux normes et de créer des pistes cyclables.

Un point particulier a été porté sur le traitement paysager du projet afin d'inscrire l'axe de la RD 73 dans un schéma urbain et enlever à ce dernier son caractère routier.

Dans ce cadre, la société DCX CHROME et la ville de MARLY se sont entendues pour procéder à la création d'une nouvelle entrée sur un axe plus propice pour les véhicules lourds en remplacement de l'accès actuel sur la rue Jean Jaurès.

En effet, compte tenu de la requalification de la rue Jean Jaurès ayant pour objectif d'apaiser la circulation et favoriser les mobilités douces, il est devenu impératif de déplacer l'accès poids lourds de la société DCX CHROME sur l'avenue Fabien THIEME, devenu impossible sur la rue Jean Jaurès en raison des aménagements envisagés.

La Ville de MARLY disposant des compétences techniques quant à la conduite d'ouvrage, la société DCX CHROME souhaite engager les travaux sous la maîtrise d'ouvrage de la collectivité pour la création de ce nouvel accès.

Les travaux seront assurés et pilotés par la Ville de MARLY jusqu'à leur réception.

Cette convention reprend les aspects administratifs, techniques et financiers de cette délégation de maîtrise d'ouvrage de la société DCX CHROME à la Ville de MARLY.

En termes financiers, cette opération s'élève à 129 075,30 € HT soit 154 890,36 € TTC avec la répartition suivante :

Estimation prévisionnelle à la charge de la Ville de Marly

Coût en € HT : 71 181,30 € HT

Coût en € TTC : 85 417,56 € TTC

Estimation prévisionnelle à la charge de la société DCX CHROME

Coût en € HT : 57 894,00 € HT

Coût en € TTC : 69 472,80 € TTC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

Vu le Règlement de Voirie Interdépartemental 59-62 ;

Considérant que la rue Jean Jaurès forme un axe important de la commune de Marly et qu'il y a lieu de le requalifier ;

S'LO

Considérant que l'apaisement de la voirie et le développement des mobilités douces implique le déplacement de l'accès poids lourds de la société DCX CHROME sur le boulevard Fabien THIEME plus adapté à la circulation des poids lourds ;

Considérant qu'à terme, dans le cadre de la requalification de la rue Jean Jaurès en rue apaisée dédiée aux mobilités douces, l'accès poids lourds par cette voie a vocation à être définitivement supprimé ;

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage entre DCX CHROME et la Ville de Marly.

le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

30 voix pour, 3 contre (MT. HOUREZ, C. CHATELAIN, V. CAPELLE),

-ADOpte la proposition.

Le secrétaire de séance

Joël QUENTIN



Le Maire

Jean-Noël VERFAILLIE



Transmis en sous-préfecture le 18/12/2025....
Document exécutoire à compter du 18/12/2025